

hellio

# Les aides à la rénovation énergétique

## GUIDE 2022

- + **MaPrimeRénov', éco-PTZ, chèque énergie, etc.  
tout savoir pour rénover un logement individuel**
- + **Les montants, conditions d'éligibilité et démarches  
d'obtention en détail**

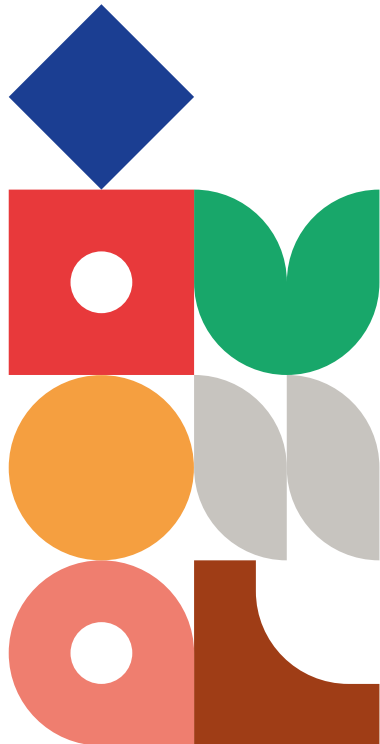


# Principales aides à la rénovation énergétique

2022

\* CEE : Certificats d'Économies d'Énergie. Le montant est calculé selon divers critères comme la région du logement et le gain énergétique des travaux


\*\*sur les rampants de toiture et plafonds de combles



**Votre  
énergie  
a de l'impact  
hellio**

Un projet de rénovation ?  
Rendez-vous sur [particulier.hellio.com](http://particulier.hellio.com)

## Type de travaux

-  Isolation des combles
-  Isolation des planchers
-  Isolation des murs par l'extérieur
-  Isolation des murs par l'intérieur
-  Isolation des toitures-terrasses
-  Isolation des fenêtres
-  Chaudière à granulés
-  Chaudière à bûches
-  Chaudière à gaz Très Haute Performance
-  Pompe à chaleur géothermique ou solarothermique
-  Pompe à chaleur air-eau
-  Chauffage solaire
-  Poêle à granulés
-  Poêle à bûches, foyer fermé ou insert
-  Équipements solaires hybrides
-  Chauffe-eau solaire
-  Chauffe-eau thermodynamique
-  VMC double flux
-  Dépose d'une cuve à fioul
-  Audit énergétique
-  Rénovation globale

Les travaux sont éligibles à un taux de TVA réduit.

**hellio**

MaPrimeRénov'	Prime CEE*	Prime Coup de pouce	Éco-PTZ
jusqu'à 25 €/m <sup>2**</sup>	✓	jusqu'à 12 €/m <sup>2</sup>	✓
✗	✓	jusqu'à 12 €/m <sup>2</sup>	✓
jusqu'à 75 €/m <sup>2</sup>	✓	✗	✓
jusqu'à 25 €/m <sup>2</sup>	✓	✗	✓
jusqu'à 75 €/m <sup>2</sup>	✓	✗	✓
jusqu'à 100 € par équipement	✓	✗	✓
jusqu'à 10 000 €	✓	jusqu'à 4 000 €	✓
jusqu'à 9 000 €	✓	jusqu'à 4 000 €	✓
jusqu'à 1 200 €	✓	✗	✓
jusqu'à 11 000 €	✓	jusqu'à 4 000 €	✓
jusqu'à 5 000 €	✓	jusqu'à 4 000 €	✓
jusqu'à 11 000 €	✓	jusqu'à 4 000 €	✓
jusqu'à 3 000 €	✓	jusqu'à 800 €	✓
jusqu'à 2 500 €	✓	jusqu'à 800 €	✓
jusqu'à 2 500 €	✓	✗	✓
jusqu'à 4 000 €	✓	✗	✓
jusqu'à 1 200 €	✓	✗	✓
jusqu'à 4 000 €	✓	✗	✗
jusqu'à 1 200 €	✗	✗	✓
jusqu'à 500 €	✗	✗	✗
jusqu'à 15 000 €	✓	✓	✓

# Plafonds de ressources

2022

## Hors Île-de-France

Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	Revenu fiscal de référence (RFR) Mon RFR est indiqué sur mon avis d'imposition			
	Profil bleu (précaire)	Profil jaune (modeste)	Profil violet	Profil rose
1	< 15 262 €	< 19 565 €	< 29 148 €	> 29 148 €
2	< 22 320 €	< 28 614 €	< 42 848 €	> 42 848 €
3	< 26 844 €	< 34 411 €	< 51 592 €	> 51 592 €
4	< 31 359 €	< 40 201 €	< 60 336 €	> 60 336 €
5	< 35 894 €	< 46 015 €	< 69 081 €	> 69 081 €
Par personne supplémentaire	+ 4 526 €	+ 5 797 €	+ 8 744 €	+ 8 744 €

## En Île-de-France

Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	Revenu fiscal de référence (RFR) Mon RFR est indiqué sur mon avis d'imposition			
	Profil bleu (précaire)	Profil jaune (modeste)	Profil violet	Profil rose
1	< 21 123 €	< 25 714 €	< 38 184 €	> 38 184 €
2	< 31 003 €	< 37 739 €	< 56 130 €	> 56 130 €
3	< 37 232 €	< 45 326 €	< 67 585 €	> 67 585 €
4	< 43 472 €	< 52 925 €	< 79 041 €	> 79 041 €
5	< 49 736 €	< 60 546 €	< 90 496 €	> 90 496 €
Par personne supplémentaire	+ 6 253 €	+ 7 613 €	+ 11 455 €	+ 11 455 €

# En 2022, recevez facilement vos aides à la rénovation

Les tarifs de l'énergie s'envolent et les logements énergivores sont progressivement interdits à la location : c'est le moment de rénover ! Hellio vous présente les nombreuses aides encadrées par l'État pour alléger votre budget travaux en 2022.

## Pourquoi rénover son logement ?



**Augmenter  
sa valeur**



**Économiser  
de l'énergie**



**Gagner  
en confort**



**Protéger  
l'environnement**



**4,8 millions**

de passoires thermiques (logements classés F-G) (source : gouvernement)



**46 000 €**

de coût estimé pour rénover une maison F-G en label BBC (source : Rapport Sichel)



**Jusqu'à 90 %**

du coût des travaux couvert par les aides (selon les revenus)



**2,1 millions**

de logements qui ont baissé leur consommation d'énergie grâce aux aides à la rénovation (source : gouvernement, 2019)

## Ménages éligibles

<b>Statut</b>	Propriétaires occupants ou bailleurs
<b>Revenus</b>	Accessible à tous niveaux de revenus

## Montant

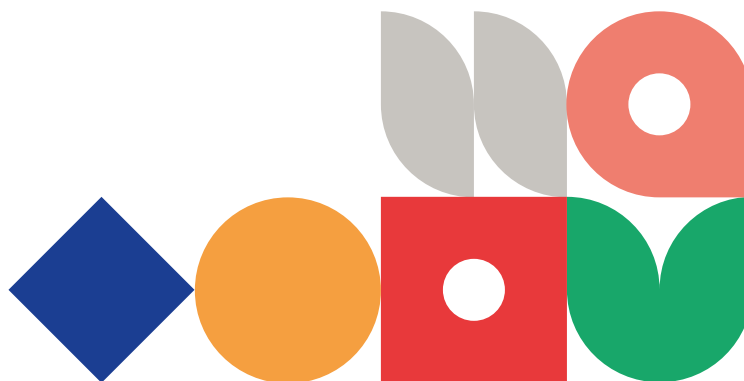
<b>Calcul</b>	Prime forfaitaire qui dépend : <ul style="list-style-type: none"><li>+ Du type d'opération</li><li>+ Des revenus du ménage (4 profils : bleu, jaune, violet et rose)</li></ul>
<b>Maximum</b>	20 000 € de primes cumulées sur 5 ans
<b>Qui paye ?</b>	L'Agence nationale de l'habitat (Anah)

## Conditions

<b>Logement concerné</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>+ Résidence principale</li><li>+ Construit depuis plus de 15 ans</li></ul>
<b>Travaux éligibles</b>	Voir tableau page suivante Chaque opération doit valider les critères techniques spécifiés par arrêté.
<b>Choix de l'artisan</b>	Mention RGE à jour obligatoire pour la plupart des travaux

## Démarche d'obtention

La demande s'effectue sur le site officiel [maprimerenov.gouv.fr](http://maprimerenov.gouv.fr). Un mandataire comme Hellio peut vous accompagner de A à Z dans la constitution de votre dossier. Plusieurs pièces justificatives doivent être jointes.



# Montants MaPrimeRénov' 2022

## Équipements et travaux éligibles

	Montant maximal (selon les revenus du ménage)			
	MaPrimeRénov' bleu (précaire)	MaPrimeRénov' jaune (modeste)	MaPrimeRénov' violet	MaPrimeRénov' rose
Chaudière à granulés	11 000 €	9 000 €	5 000 €	×
Pompe à chaleur géothermique ou solarothermique	11 000 €	9 000 €	5 000 €	×
Chauffage solaire	11 000 €	9 000 €	5 000 €	×
Chaudières à bûches	9 000 €	7 500 €	4 000 €	×
Pompe à chaleur air/eau	5 000 €	4 000 €	3 000 €	×
Chauffe-eau solaire	4 000 €	3 000 €	2 000 €	×
VMC double-flux	4 000 €	3 000 €	2 000 €	×
Poêle à granulés	3 000 €	2 500 €	1 500 €	×
Poêle à bûches	2 500 €	2 000 €	1 000 €	×
Équipement solaire hybride	2 500 €	2 000 €	1 000 €	×
Foyer fermé ou insert	2 500 €	1 500 €	800 €	×
Chaudière à gaz très haute performance	1 200 €	800 €	×	×
Réseau de chaleur ou de froid	1 200 €	800 €	400 €	×
Chauffe-eau thermodynamique	1 200 €	800 €	400 €	×
Dépose d'une cuve à fioul	1 200 €	800 €	400 €	×
Isolation thermique des fenêtres et parois vitrées	100 € par équipement	80 € par équipement	40 € par équipement	×
Isolation des murs par l'extérieur	75 €/m <sup>2</sup>	60 €/m <sup>2</sup>	40 €/m <sup>2</sup>	15 €/m <sup>2</sup>
Isolation des toitures terrasses	75 €/m <sup>2</sup>	60 €/m <sup>2</sup>	40 €/m <sup>2</sup>	15 €/m <sup>2</sup>
Isolation des murs par l'intérieur	25 €/m <sup>2</sup>	20 €/m <sup>2</sup>	15 €/m <sup>2</sup>	7 €/m <sup>2</sup>
Isolation des rampants de toiture et plafonds de combles	25 €/m <sup>2</sup>	20 €/m <sup>2</sup>	15 €/m <sup>2</sup>	7 €/m <sup>2</sup>
Protections contre les rayonnements solaires (Outre-mer)	75 €/m <sup>2</sup>	20 €/m <sup>2</sup>	15 €/m <sup>2</sup>	×
Rénovation globale	15 000 €	10 500 €	7 000 €	3 500 €
Bonus sortie de passoire	1 500 €	1 500 €	1 000 €	500 €
Bonus Bâtiment Basse Consommation (BBC)	1 500 €	1 500 €	1 000 €	500 €
Audit énergétique	500 €	400 €	300 €	×

# Prime CEE

## classique

CEE : Certificats d'économies d'énergie

### Ménages éligibles

<b>Statut</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>+ Propriétaires occupants ou bailleurs</li><li>+ Locataires</li><li>+ Occupants à titre gratuit</li></ul>
<b>Revenus</b>	Accessible à tous niveaux de revenus

### Montant

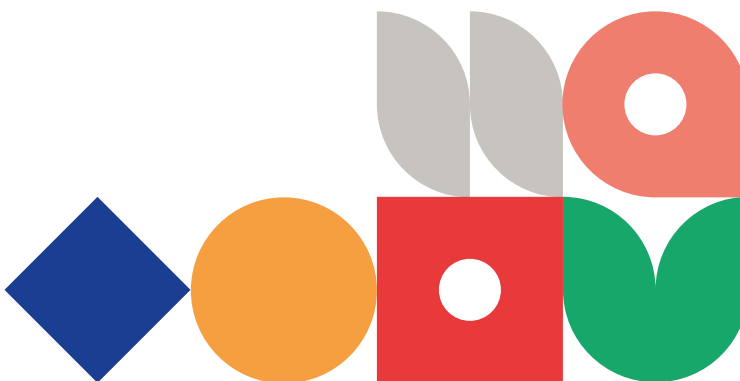
<b>Calcul</b>	Le montant dépend généralement : <ul style="list-style-type: none"><li>+ Du type de travaux</li><li>+ De l'ampleur ou de l'efficacité des travaux</li><li>+ De la zone climatique du logement</li></ul>
<b>Maximum</b>	Pas de montant maximum
<b>Qui paye ?</b>	Les fournisseurs d'énergie et de carburants dits « obligés »

### Conditions

<b>Logement concerné</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>+ Résidence principale ou secondaire</li><li>+ Construit depuis plus de 2 ans</li></ul>
<b>Travaux éligibles</b>	Environ 50 opérations parmi les catégories d'isolation thermique, chauffage, ventilation, éclairage, outils de suivi ou de régulation <i>Chaque opération doit valider les critères techniques spécifiés dans sa « fiche d'opération standardisée ».</i>
<b>Choix de l'artisan</b>	Mention RGE à jour obligatoire pour la plupart des travaux

### Démarche d'obtention

La demande s'effectue auprès d'un fournisseur d'énergie ou d'un délégataire comme Hellio. Nos experts vous accompagnent de A à Z dans la constitution de votre dossier. Plusieurs pièces justificatives doivent être jointes.



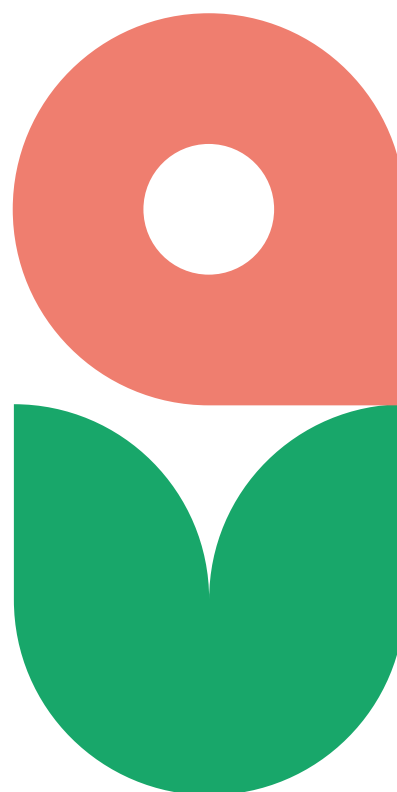


# Prime CEE

## « Coup de pouce »

Le Coup de pouce est une déclinaison de la prime CEE classique, sur une sélection limitée de travaux, avec un mode de calcul simplifié et une bonification pour les foyers aux revenus modestes.

Les ménages éligibles, les conditions et la démarche d'obtention sont identiques à la prime CEE classique.



### Montants par type de travaux

ISOLATION	Combles et toiture	Planchers bas
Ménages modestes	≥ 12 €/m <sup>2</sup>	
Autres ménages	≥ 10 €/m <sup>2</sup>	

\*Réseau de chaleur alimenté majoritairement par des énergies renouvelables ou de récupération

CHAUFFAGE	Chaudière biomasse	Pompe à chaleur air/eau, eau/eau ou hybride	Système solaire combiné	Raccordement à un réseau de chaleur EnR&R*
Ménages modestes	4 000 €	4 000 €	4 000 €	700 €
Autres ménages	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €

RÉNOVATION GLOBALE	Consommation* après travaux ≤ 110 kWh/m <sup>2</sup>	Autres opérations
Ménages modestes	350 € / MWh**	250 € / MWh
Autres ménages	300 € / MWh	200 € / MWh

\*Consommation annuelle d'énergie primaire

\*\*Euros par MWh d'énergie économisée grâce aux travaux

# L'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ)

## Ménages éligibles

<b>Statut</b>	Propriétaires occupants ou bailleurs
<b>Revenus</b>	Aucune condition de revenus

## Montant

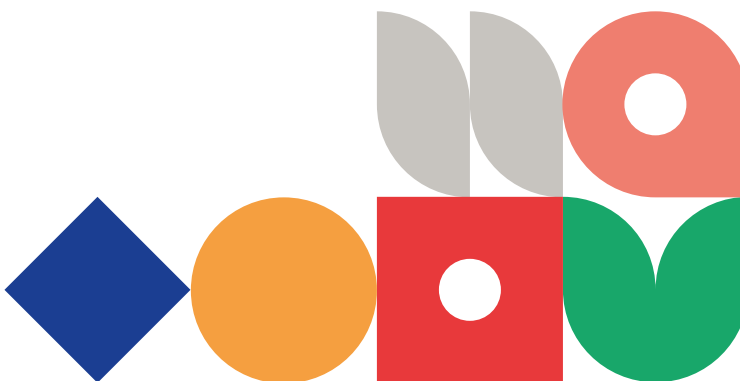
<b>Calcul</b>	Le montant correspond au coût des travaux
<b>Maximum</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>+ 15 000 € pour une action seule (sauf pour les parois vitrées : 7 000 €)</li><li>+ 25 000 € pour 2 travaux</li><li>+ 30 000 € pour 3 travaux</li><li>+ 50 000 € pour une rénovation globale</li><li>+ 10 000 € pour un assainissement non collectif</li></ul> Remboursement sur 15 ans maximum (20 ans pour une rénovation globale)
<b>Qui paye ?</b>	Intérêts pris en charge par l'État

## Conditions

<b>Logement concerné</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>+ Résidence principale</li><li>+ Construit depuis plus de 2 ans</li></ul>
<b>Travaux éligibles</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>+ Isolation thermique</li><li>+ Installation d'équipements de chauffage ou d'eau chaude sanitaire performants ou utilisant une énergie renouvelable</li><li>+ Amélioration de la performance énergétique globale (<math>\geq 35\%</math>)</li><li>+ Assainissement non collectif</li></ul> Les critères des travaux diffèrent en Outre-mer.
<b>Choix de l'artisan</b>	Mention RGE à jour obligatoire

## Démarche d'obtention

La demande s'effectue auprès d'un établissement bancaire ayant signé une convention avec l'État. Heliio vous informe sur l'éco-PTZ afin de financer facilement votre reste à charge.



# MaPrimeAdapt'

En dehors de la rénovation énergétique, une aide est en préparation pour l'adaptation du logement au vieillissement : c'est MaPrimeAdapt'. Sa mise en place devrait se concrétiser au cours de l'année 2022.

En effet, on dénombre aujourd'hui plusieurs subventions versées par l'Anah, Action Logement, la CNAF (Caisse Nationale des Affaires Familiales) et la CNAV (Caisse Nationale Assurance Vieillesse).

Le dispositif a été annoncé en 2021 par le gouvernement, afin d'harmoniser les aides déjà existantes pour des bénéficiaires du troisième âge souhaitant rénover leur logement.

## Ménages éligibles

<b>Statut</b>	Propriétaires de plus de 65 ans
<b>Revenus</b>	+ Sans condition de revenus pour les propriétaires de 75 ans ou plus + Sous condition de revenus pour les propriétaires entre 65 et 74 ans

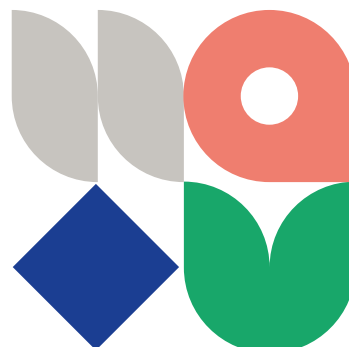
## Montant

<b>Calcul</b>	Le montant dépendrait : + Des revenus du ménage + De la localisation du logement + Du type d'opération L'aide serait cumulable avec MaPrimeRénov'.
<b>Qui paye ?</b>	L'Agence nationale de l'habitat (Anah)

## Exemples de travaux

- + Installation d'une douche à l'italienne à la place d'une baignoire
- + Accessibilité de W.C. aux personnes à mobilité réduite
- + Mise en service d'un monte-escalier pour accéder à son étage

Toutes ces informations sont à confirmer. Il reste encore plusieurs étapes à passer pour que la version définitive de MaPrimeAdapt' entre en vigueur.



## Les autres aides



### Chèque énergie

D'un montant compris entre 48 et 277 €, le chèque énergie est envoyé automatiquement chaque année, par courrier postal, à près de 6 millions de Français dont les revenus se situent en dessous des plafonds définis par la Loi.

La somme peut servir à régler des factures d'énergie ou des travaux de rénovation énergétique.



### TVA réduite

Un taux réduit s'applique aux travaux d'économies d'énergie (isolation thermique, installation d'une pompe à chaleur...) : 5,5 %. Il n'y a aucune condition de revenus pour en profiter.

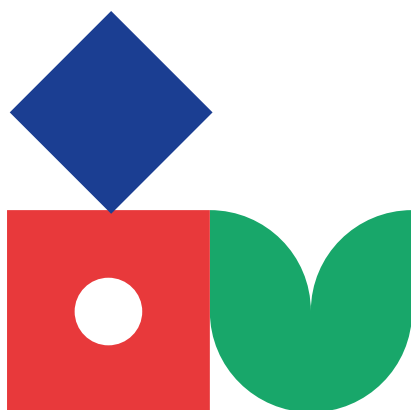
Le professionnel tient compte de ce taux directement sur le devis et la facture, afin de calculer le prix TTC des travaux.



### Aides locales

Certaines collectivités et associations distribuent des subventions et autres financements pour inciter à rénover les logements : exonération de taxe foncière, dispositif Denormandie...

Nous vous invitons à contacter votre commune, département ou région, un conseiller ADIL ou encore votre caisse de retraite pour en savoir plus sur les aides existant près de chez vous.



# Les règles de cumul et d'écèlement

Toutes les aides suivantes sont cumulables :

MaPrimeRénov'

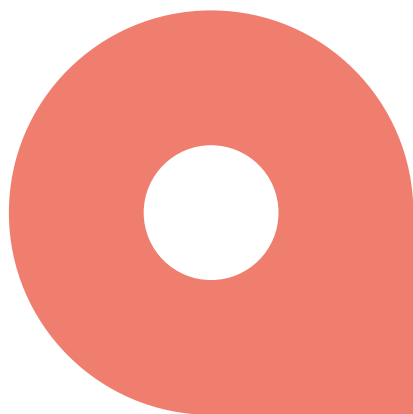
Prime CEE ou Coup de pouce

Éco-prêt à taux zéro (Eco-PTZ)

Chèque énergie

TVA réduite

Aides locales



**Exemple :**

pour une même opération, vous pouvez tout à fait demander MaPrimeRénov' et la prime Coup de pouce, puis régler le montant restant en souscrivant un éco-prêt à taux zéro.

## En cumulant toutes les aides, peut-on ne rien payer ?

La prise en charge à 100 % est possible en cumulant les primes nationales et les aides locales, mais c'est un cas rare.

Le seul cumul de MaPrimeRénov' et de la prime CEE ne peut pas aboutir à un devis gratuit. En effet, il existe un taux maximum de prise en charge, qui décroît en fonction des revenus du demandeur. On parle de règle d'écèlement :

**90 %**

pour un ménage précaire

Profil bleu

**75 %**

pour un ménage modestes

Profil jaune

**60 %**

pour un ménage intermédiaire

Profil violet

**40 %**

pour un ménage aisé

Profil rose

Autrement dit, un ménage précaire doit payer au moins 10 % du coût initial des travaux, 25 % pour un ménage modeste, 40 % pour un ménage intermédiaire et 60 % pour un ménage aisé.

# Les solutions Hellio pour payer le reste à charge

Grâce aux aides énoncées dans ce guide, rénover son logement revient moins cher. Toutefois, certains ménages n'ont pas les moyens de financer le reste à payer, souvent chiffré en milliers d'euros.

→ Pour aider tous les Français à se sentir mieux chez eux, HELLIO propose plusieurs solutions de financement.



## Cas n°1 : vous avez déjà la somme à régler

Étalez votre remboursement

<b>Jusqu'à</b>
<b>12 mensualités</b>
<b>Intérêts</b>
<b>payés par HELLIO</b>
<b>Pour les projets</b>
<b>&lt; 3 000 €</b>

## Cas n°2 : vous cherchez un financement

Profitez d'un crédit avantageux

<b>Taux attractif</b>
<b>&lt; 3 %</b>
<b>Crédit affecté</b>
<b>à vos travaux</b>
<b>Suivi sur une</b>
<b>interface dédiée</b>

Bénéficiez d'un éco-prêt à taux zéro

<b>Jusqu'à</b>
<b>50 000 €</b>
<b>Remboursement sur</b>
<b>20 ans</b>
<b>Accessible à</b>
<b>tout propriétaire</b>

# Foire aux questions

## Le crédit d'impôt (CITE) existe-t-il toujours ?

Non, le crédit d'impôt pour la transition énergétique a été remplacé par MaPrimeRénov'. Cela évite d'avancer les frais pendant parfois plus d'un an, jusqu'à la déclaration d'impôts de l'année suivant les travaux. Ce délai de remboursement empêchait les ménages modestes d'en profiter.

## Les aides proviennent-elles de fonds publics ou privés ?

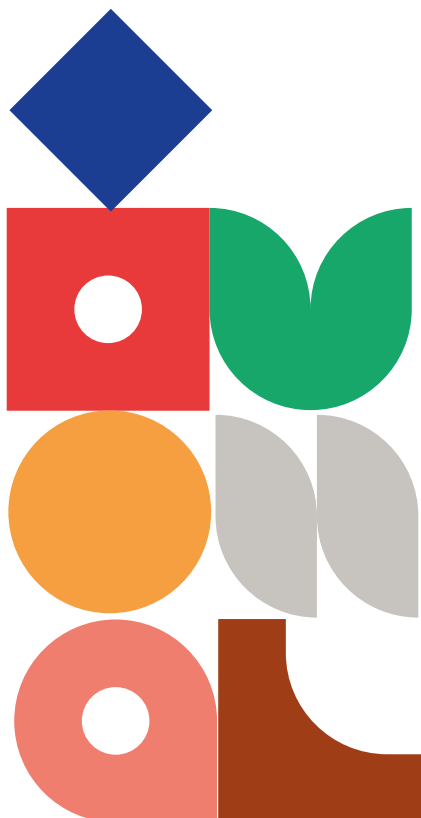
Tout dépend de l'aide :

- + MaPrimeRénov' : elle est versée par l'Anah, un établissement public.
- + Prime CEE : elle est versée par les fournisseurs d'énergie et de carburants, il s'agit donc d'une aide privée.
- + Éco-PTZ : les intérêts sont payés par l'État.
- + Chèque énergie : il est versé par l'État, par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement.

## Quelles sont les modalités de versement des primes ?

Tout dépend de l'interlocuteur à qui vous vous adressez. En passant par Hellio, vous pouvez bénéficier d'une avance de frais : le montant de MaPrimeRénov' et/ou la prime CEE est déduit sur le devis.

En vous occupant seul des démarches, vous recevrez MaPrimeRénov' après l'envoi de la facture (sous 15 jours environ). Quant à la prime CEE, certaines entreprises proposent un versement sous forme de bon d'achat ou de chèque par exemple.



## C'est le moment de rénover avec Hellio !

Depuis 2008, les experts Hellio œuvrent au quotidien pour faire aboutir les projets de rénovation des Français. À une époque où les tarifs de l'énergie s'envolent et où la précarité énergétique sévit, la sobriété des logements devient primordiale.

Travaux, aides, conseils : Hellio propose un accompagnement complet et un suivi de bout en bout. Nous mobilisons tous les financements disponibles pour diminuer les dépenses des ménages. En avançant les frais avant les travaux, nous rendons la rénovation plus simple et accessible à tous.



# 80 000

## logements

ont été rénovés grâce à Hellio

# Une question sur les aides ? Un projet de rénovation ?

Inscrivez-vous gratuitement sur Hellio :  
[particulier.hellio.com](https://particulier.hellio.com)

Ou contactez un conseiller :  
**01 87 66 61 93**



hellio